



Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le 16/09/2025

ID : 057-215708637-20250908-24DEL2025_1-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Membres en exercice	15
Membres présents	12
Nombre de voix	14

Etaient présents : ANTOINE Corinne - BONNAIRE Guy - DOLLEZ Patrice - FRADELLA Cédric - GENNEVOIS Hervé - GENNEVOIS Marie - GROHS Doris - LEININGER Véronique - PLATAT Mégane - SCHEIDER Franck - SEGURA Olivier - VUILLEMARD Patrick (arrivé à 18h04)

Absents excusés : BONVIER Camille a donné procuration à PLATAT Mégane - SCHREINER Marie-Claire a donné procuration à SEGURA Olivier – ENGELDINGER Sébastien

Absent non excusé :

Le secrétaire de séance élu par le Conseil Municipal : CALLEGARI Carine (Mr SCHEIDER Franck est contre)

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi huit septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie de Stuckange sous la présidence d'Olivier SEGURA, maire.

Convocation transmise le 1^{ER} septembre 2025.

24DEL2025 – Utilisations des délégations du maire et divers.

- Modification du prix de la location de la salle : ajout de 50€ pour mise à disposition de bac à ordures ménagères
- Parc floral : ouverture depuis le 08/08/2025. L'inauguration a eu lieu le 06/09/2025 dans le cadre de la fête patronale. Le parc est baptisé « Parc René Melchior ».
- Fête patronale
- Pose de nouvelles caméras
- Point sur le centre aéré
- Commande de 2 aires de jeux
- Installation d'une structure en salle de motricité maternelle
- Ouverture de classe en maternelle

Pour extrait conforme.

Stuckange le 08 septembre 2025.

Le Maire,

Olivier SEGURA

Signé par : olivier segura
Date : 16/09/2025
Qualité : maire



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr